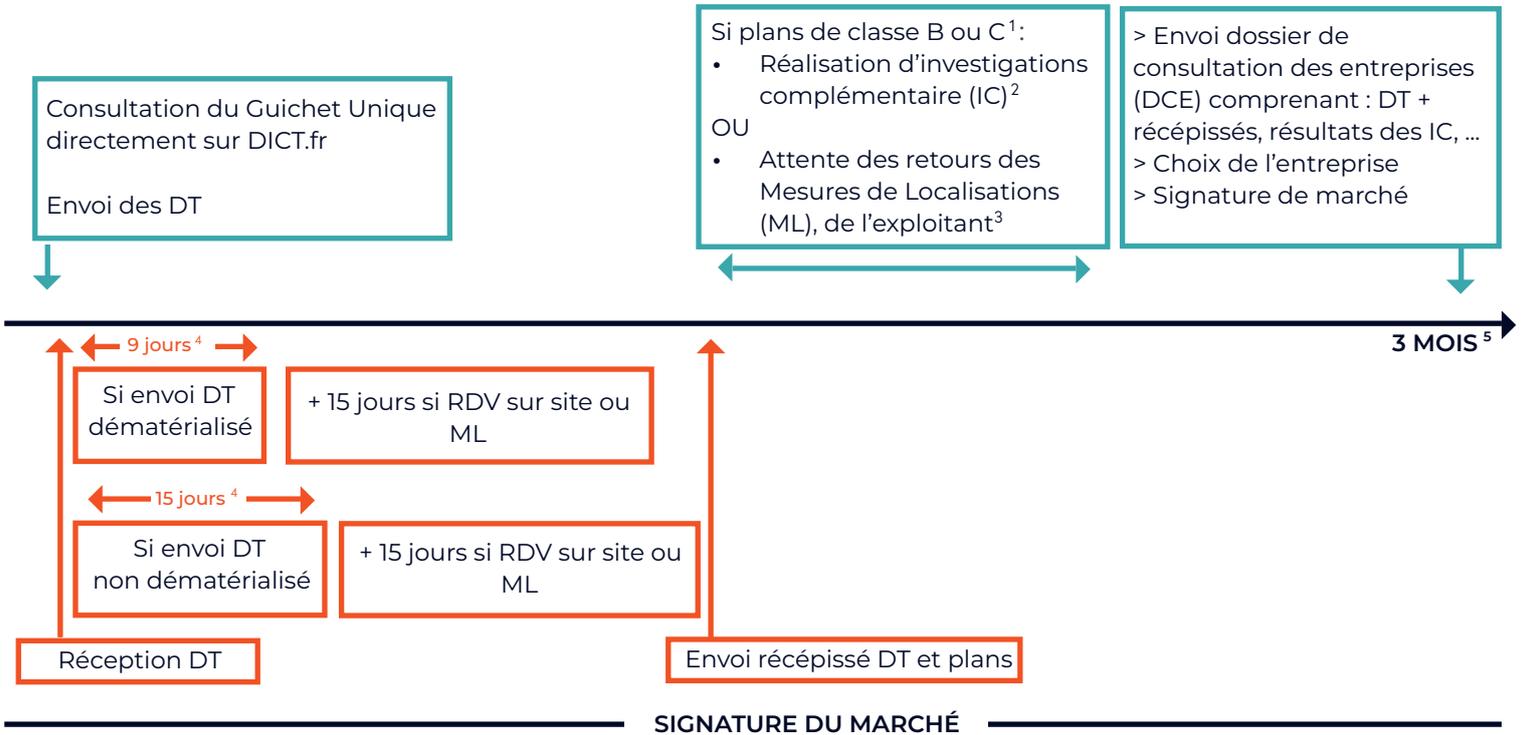
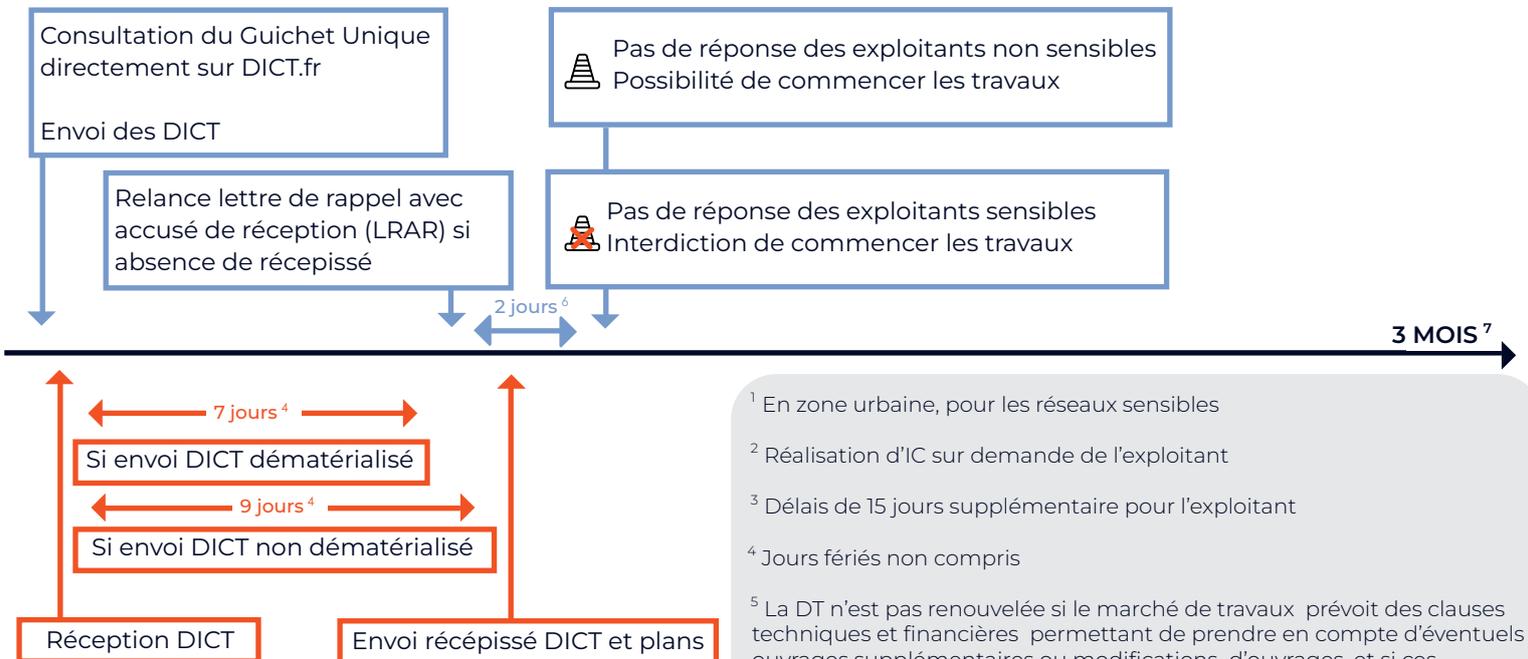


ÉTAPE 1: Élaboration de projets de travaux



ÉTAPE 2: Préparation des travaux



¹ En zone urbaine, pour les réseaux sensibles

² Réalisation d'IC sur demande de l'exploitant

³ Délais de 15 jours supplémentaire pour l'exploitant

⁴ Jours fériés non compris

⁵ La DT n'est pas renouvelée si le marché de travaux prévoit des clauses techniques et financières permettant de prendre en compte d'éventuels ouvrages supplémentaires ou modifications d'ouvrages, et si ces éléments nouveaux ne remettent pas en cause le projet.

⁶ La DT n'est pas renouvelée si le marché de travaux prévoit des clauses techniques et financières permettant de prendre en compte d'éventuels ouvrages supplémentaires ou modifications d'ouvrages, et si ces éléments nouveaux ne remettent pas en cause le projet.

⁷ La DT n'est pas renouvelée si le marché de travaux prévoit des clauses techniques et financières permettant de prendre en compte d'éventuels ouvrages supplémentaires ou modifications d'ouvrages, et si ces éléments nouveaux ne remettent pas en cause le projet.